



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de la version précédente: 2016-04-05

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CERAN XM 220
Numéro de référence	4KF
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse lubrifiante.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **A - TOTAL BELGIUM**
 Handelsstraat, 93, Rue du Commerce
 B-1040 BRUSSEL - BRUXELLES
 België - Belgique
 Tél : +32 (0)22 889 933
 Fax : +32 (0)22 883 260

B - TOTAL LUBRIFIANTS
 562 Avenue du Parc de L'île
 92029 Nanterre Cedex
 FRANCE
 Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Personne responsable/émettrice

Contact **A - HSE**

B - HSE***

Adresse e-mail **A - rm.be-reach-belgium-msds@total.com**

B - rm.msds-lubs@total.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Teleserv S.O.S Total Belgium : +32 (0)78 15 51 51

Responsable de garde à Ertvelde (Lubrifiants) : +32 (0)475 66 07 77

Centres de soins aux grands brûlés :

Bruxelles - (NOH) - Brussel : +32 (0)2 264 48 48, Hopital Militaire Reine Astrid - Militair Hospitaal Koningin Astrid

Antwerpen - Anvers : +32 (0)3 217 71 11, Algemeen centrum Ziekenhuis

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Gent - Gand : +32 (0)9 240 34 90 Centre Universitaire UZ Gand-Universitair Ziekenhuis UZ Gent
 Leuven - Louvain : +32 (0)16 34 87 50 U.Z. Leuven
 Loverval : +32 (0)71 44 80 00, Hôpital Saint Joseph et Sainte Thérèse, section I.M.T.R
 Luik - Liège : +32 (0)4 366 72 94, CHU Liège domaine Universitaire du Sart Tilman

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ******Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. ******Classification**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008*******Mention d'avertissement**

Aucun(e)***

Mentions de danger

Aucun(e)***

Conseils de prudence

Aucun(e)***

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande***

EUH208 - Contient Benzene, sulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts, Sulfonic acids, petroleum, calcium salt, Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium. **Peut produire une réaction allergique*****2.3. Autres dangers**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.**Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
--

3.2. Mélange**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Benzene, sulfonic acid,	274-263-7***	01-2119492616-28	70024-69-0	5-<10	Skin Sens. 1B (H317)

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts***					
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt***	263-093-9***	donnée non disponible	61789-86-4	1-<3	Skin Sens. 1 (H317)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium***	271-529-4***	donnée non disponible	68584-23-6	1-<3	Skin Sens. 1 (H317)

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé.
Contact avec la peau	Non classé. Peut produire une réaction allergique.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Version EUBE

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂), poudre ABC, Mousse, Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales **Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.*****

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). Collecter le produit déversé avec des moyens mécaniques appropriés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Autres informations Pas d'information disponible.

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévention des incendies et des explosions	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.
Mesures d'hygiène	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.
Matières à éviter	Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Brouillard d'huile minérale : USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m ³ , NIOSH (REL) TWA 5 mg/m ³ , STEL 10 mg/m ³ , ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m ³ (hautement raffinée)
Légende	Voir chapitre 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Version EUBE

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Benzene, sulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts*** 70024-69-0			0.66 mg/m ³ Inhalation 3.33 mg/kg bw/day Dermal	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6			3.33 mg/kg bw/day (dermal) 0.66 mg/m ³ (inhalation)	

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Benzene, sulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts*** 70024-69-0			0.33 mg/m ³ Inhalation 1.667 mg/kg bw/day Dermal 0.8333 mg/kg bw/day Oral	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6			1.667 mg/kg bw/day (dermal) 0.33 mg/m ³ (inhalation) 0.8333 mg/kg bw/day (oral)	

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Benzene, sulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts*** 70024-69-0	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	723500000 mg/kg dw fw 723500000 mg/kg dw mw	868700000 mg/kg dw		100 mg/l	16.667 mg/kg food
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt*** 61789-86-4	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	226000000 mg/kg sediment dw fw 226000000 mg/kg sediment dw mw	271000000 mg/kg soil dw		1000 mg/l	16.667 mg/kg food
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	723500000 mg/kg dw fw 723500000 mg/kg dw mw	868700000 mg/kg dw		100 mg/l	16.667 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Version EUBE

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	ambre
État physique @20°C	solide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible***	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable***	

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Point d'éclair		Pas d'information disponible***
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible
supérieure		Pas d'information disponible
inférieure		Pas d'information disponible
Pression de vapeur		Pas d'information disponible
Densité de vapeur		Pas d'information disponible
Densité relative	0.9	@ 20 °C
Masse volumique	~ 900 kg/m ³	@ 20 °C
Hydrosolubilité		Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels
logPow		Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible
Température de décomposition		Pas d'information disponible
Viscosité, cinématique	220 mm ² /s	@ 40 °C
Propriétés explosives	Non-explosif	ISO 3104
Propriétés comburantes	Non applicable	
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible	

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique....

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.

Version EUBE

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux aucun si utilisation appropriée. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé. Peut produire une réaction allergique.
Contact avec les yeux . Non classé.
Inhalation . Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion . Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
ATEmix (voie orale) 31,720.00*** mg/kg***
ATEmix (voie cutanée) 24,662.00*** mg/kg***
ATEmix (inhalation-gaz) > 5,000.00***
ATEmix (inhalation-poussière/brume) 55.40*** mg/l***
ATEmix (inhalation-vapeur) > 5,000.00***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 Oral(e)	DL50 Dermale	CL50 Inhalation
Benzene, sulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts***	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt***	> 16000 mg/kg bw (rat)	> 4000 mg/kg (rabbit)	LC50(4h) > 1.9 mg/l (rat - aerosol)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium***	> 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	> 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	> 1.9 mg/l (Rat - aerosol-OECD 403)

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut produire une réaction allergique. Le fournisseur d'un des composants entrant dans la formulation indique que les données dont il dispose montrent qu'au taux d'utilisation appliqué, aucune classification comme sensibilisant n'est requise.***

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène.
Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.
Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Effets sur les organes-cibles (STOT)**Autres informations****Autres effets néfastes**

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Benzene, sulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts*** 70024-69-0	EC50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - static)	EC50 (48h) > 1000 mg/l (WAF - Daphnia magna - static)	LL50 (96h) > 10000mg/l (WAF - Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt*** 61789-86-4	EC50(72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)	EC50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6	EL50(72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	EL50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna)	LL50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.***

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Informations sur le produit	Pas d'information disponible.
logPow	Pas d'information disponible
Informations sur les composants	Pas d'information disponible. Pas d'information disponible.***
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	
Sol	Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.
Air	Il y a peu de pertes par évaporation.
Eau	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB** Pas d'information disponible.12.6. Autres effets néfastes**Informations générales** Pas d'information disponible.**Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Ne pas rejeter dans l'environnement. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
No de déchet suivant le CED	Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

Belgique

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement

Version EUBE



FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2016-12-20

Version 3.05

Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2016-12-20

Révision *** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité